

Envoyé en préfecture le 13/06/2014

Reçu en préfecture le 13/06/2014

Affiché le 

Délibération n° 2014011-1

Département du Nord

COMMUNE DE CAPELLE SUR ECAILLON

Arrondissement de CAMBRAI

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de SOLESMES

DU 05 AVRIL 2014

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 1^{er} avril 2014

L'an deux mille quatorze, le cinq avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CAPELLE SUR ECAILLON s'est réuni au lieu habituel de ses séances, (salle de la Mairie) après convocation légale sous la présidence de Monsieur Teddy DRILA

Etaient présents : Sylvain BAILLIEUX – Anthony BASUYAUX – Pierre BISIAUX – Damien CRUNELLE – Philippe NOWAK – Christophe BISIAUX – Franck BRUYANT – Teddy DRILA – Florence HELBECQUE – Anne - Françoise LESNE – Grégory NOYELLE

Secrétaire de séance : Christophe BISIAUX

Objet :

Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire nouvellement élu demande aux conseillers municipaux de fixer le nombre d'adjoints réglementaire à élire. En sachant que le nombre d'adjoints à fixer peut aller de 1 à 3 maximum. Sous la mandature de Monsieur Jean-Claude VANESSE, il y avait deux adjoints, Monsieur le Maire propose donc la même chose et invite les conseillers à se prononcer :

Votants : 11

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Deux adjoints : 10 voix

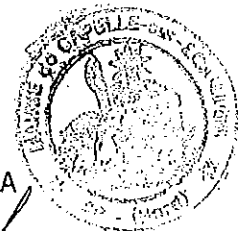
Trois adjoints : 1 voix

Le nombre d'adjoints est fixé à deux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Teddy DRILA



Délibération rendue exécutoire
par son affichage et son envoi
en sous-préfecture le 12 juin 2014

Envoyé en préfecture le 13/06/2014
Reçu en préfecture le 13/06/2014
Affiché le 20/06/2014

Délibération n° 2014010-1

Département du Nord

Arrondissement de CAMBRAI

Canton de SOLESMES

COMMUNE DE CAPELLE SUR ECAILLON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 AVRIL 2014

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 1^{er} avril 2014

L'an deux mille quatorze, le cinq avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CAPELLE SUR ECAILLON s'est réuni au lieu habituel de ses séances, (salle de la Mairie) après convocation légale sous la présidence de Madame Anne - Françoise LESNE

Etaient présents : Sylvain BAILLIEUX – Anthony BASUYAUX – Pierre BISIAUX – Damien CRUNELLE – Philippe NOWAK – Christophe BISIAUX – Franck BRUYANT – Teddy DRILA – Florence HELBECQUE – Anne - Françoise LESNE – Grégory NOYELLE

Secrétaire de séance : Christophe BISIAUX

Objet :

Election du Maire

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anne - Françoise LESNE, doyenne d'âge qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installés les conseillers municipaux élus dans leurs fonctions. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Votants : 11

Bulletins trouvés dans l'urne : 11

Bulletin blanc : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Monsieur Teddy DRILA a obtenu 6 voix

Monsieur Pierre BISIAUX a obtenu 5 voix

Monsieur Teddy DRILA a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Le Maire,
Teddy DRILA

Délibération rendue exécutoire
par son affichage et son envoi
en sous-préfecture le 12 juin 2014

